**[81:C:4]**

**Jugement**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

**JUGEMENT**

LA PRÉSENTE REQUÊTE sollicite une ordonnance portant que le cabinet [*nom du cabinet*] retourne au requérant le dossier de l'action no ... qui a été intentée devant la Cour de l'Ontario (Division générale), et elle a été entendue aujourd'hui à [*adresse du palais de justice*].

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête ainsi que l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*], et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs des parties,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que le cabinet [*nom du cabinet*] remette au requérant, à ses procureurs ou à un mandataire du requérant les documents dont la liste apparaît à l'annexe A de la présente ordonnance, une fois que le requérant aura rempli les conditions suivantes :

a) le requérant paiera une somme de ... $ au cabinet [*nom du cabinet*] ou il lui fournira une garantie suffisante de règlement de ce montant;

b) le requérant payera des frais raisonnables pour la photocopie des documents qui ne figurent pas à l'annexe A de la présente ordonnance et qui auront été photocopiés à sa demande.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que les comptes énumérés dans l'avis de requête soient renvoyés à [*lieu*] pour y être liquidés.

3. LE TRIBUNAL ORDONNE qu'il ne soit pas adjugé de dépens dans la présente requête.

greffier,

Cour de l'Ontario (Division générale)